

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour une enfant handicapée

Par **trannod**, le **04/06/2014** à **11:44**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** je suis divorcé depuis 2006 et j'ai une enfant handicapée dont la mère touche "l'allocation enfant handicapée" pour elle .rnElle va avoir 18 ans le 23 août, elle touchera alors "l'allocation adulte handicapée".....ma question est la suivante ; dois je continuer à verser la pension alimentaire ?rnJe vous en remercie d'avancernVeuillez agréer, madame, monsieur, mes meilleurs salutations

Par **cocotte1003**, le **04/06/2014** à **12:16**

Bonjour, c'est au JAF de prendre la décision, vous n avez pas le droit d'arrêter le versement sauf disposition prévue dans le dernier jugement, cordialement